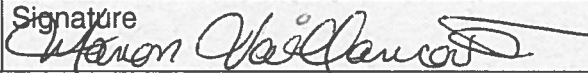


AVIS D'INSCRIPTION

CHEMINEMENT ANTÉRIEUR		DATE DE LA RÉUNION	25 novembre 2016	CHEMINEMENT ULTÉRIEUR	
CVE	X	CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)		CE	
SCR		COMITÉ EXÉCUTIF (EX)		CA	
CE		COMMISSION DES ÉTUDES (CE)		EX	
CONSEIL ACADÉMIQUE		SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)		UQ	
		COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)	X		

DOSSIER CONFIDENTIEL

Intitulé du dossier Création d'un groupe de travail sur l'attribution du surplus 2015-2016	Point 10
--	--------------------

Responsable du dossier Manon Vaillancourt	Signature 	Date 16 novembre 2016
---	--	---------------------------------

Préparé par Manon Vaillancourt
--

DOCUMENTS ANNEXÉS
- Projet de résolution

OBJECTIF Pour information Pour recommandation Pour adoption

RECOMMANDATION OU AVIS
Création d'un groupe de travail sur l'attribution du surplus 2015-2016

Synthèse du dossier

Historique et contexte

Lors du Comité de la vie étudiante du 30 janvier 2015, la Direction des Services à la vie étudiante faisait part de la décision du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de majorer l'enveloppe dédiée aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap. Ce réinvestissement permettait de soutenir l'organisation et l'offre de services à ces étudiantes et ces étudiants, notamment celles et ceux ayant un trouble d'apprentissage, un trouble mental ou un trouble de déficit de l'attention. Le Ministère spécifiait de plus que ce réinvestissement devait également permettre à notre établissement de défrayer les coûts liés à des projets qui n'avaient pas été autorisés dans le cadre du programme qui prévalait à cette époque soit le Programme de soutien à l'intégration des personnes handicapés. En 2014-2015, le réinvestissement attribué à l'UQAM s'élevait à 877 856\$.

Les Services à la vie étudiante ont procédé à un ajustement des services offerts aux étudiants en situation de handicap en augmentant le nombre de ressources humaines affectées au soutien et à l'accompagnement de cette population étudiante et en mettant en place, souvent à même les ressources existantes, des modes d'organisation permettant notamment mais non exclusivement :

- De référencer adéquatement et rapidement les étudiantes et les étudiants présentant des situations de handicap non-visibles vers les services de soutien internes et externes ;

- De soutenir l'étudiante, l'étudiante ayant un trouble d'apprentissage, un trouble mental ou un trouble de déficit de l'attention dans la recherche des données personnelles nécessaires pour l'offre de services à lui offrir (diagnostic, plan d'intervention à d'autres niveaux d'enseignement, etc.);
- De soutenir l'étudiante, l'étudiant dans son parcours universitaire;
- D'intervenir efficacement lorsque l'étudiante, l'étudiant fait face à des difficultés scolaires au cours de la session;
- D'accompagner l'étudiante, l'étudiant, dans une formule de tutorat par les pairs, dans son parcours scolaire;
- De fournir des services d'orthopédagogie aux étudiantes et aux étudiants dont la condition le justifiait.

Au total, c'est l'équivalent de 5 personnes de plus qui ont permis de soutenir cette population étudiante en forte croissance au cours des six dernières années (réf. Rapports annuels de 2008-2009 à 2014-2015). Le tutorat par les pairs a été financé par les budgets des salaires étudiants.

Le réinvestissement 2014-2015 a été versé, en fin d'année budgétaire 2015-2016, aux postes budgétaires des Services à la vie étudiante liés au soutien aux étudiants en situation de handicap. Un montant de 577 884\$ a ainsi permis de rembourser le Service d'accueil et de soutien des étudiants en situation de handicap ainsi que les Services à la vie étudiante pour les dépenses budgétaires effectuées en 2014-2015 pour l'ajout des services pour cette population étudiante. Un montant de 247 150\$ a aussi été versé au poste budgétaire du programme soutien à l'intégration des personnes handicapées ; montant qui pourra être utilisé pour l'offre de services à cette population étudiante au cours des prochains mois et des prochaines années.

Création d'un groupe de travail des SVE sur l'attribution du surplus 2015-2016 découlant du remboursement de la subvention 2014-2015 pour les étudiants en situation de handicap

Le versement du réinvestissement de 2014-2015 à la fin de l'année 2015-2016 a occasionné un surplus budgétaire en découlant de l'ordre de 577 884\$. Étant donné que les services offerts par les Services à la vie étudiante ont été financés par la cotisation étudiante et la subvention versés en 2014-2015, il importe de réfléchir à l'utilisation de ce surplus situationnel pour des projets ponctuels. La constitution d'un groupe de travail sur l'attribution du surplus découlant du remboursement de la subvention 2014-2015 pour les étudiants en situation de handicap permettra de mettre à contribution la communauté étudiante à la réflexion.

Composition du Groupe de travail des SVE sur l'attribution du surplus 2015-2016

- 3 étudiantes-étudiants représentant les associations étudiantes facultaires siégeant au Comité de la vie étudiante
- La Directrice des Services à la vie étudiante
- Le Chargé de gestion administrative des Services à la vie étudiante (à titre de personne ressource)

Mandats du Groupe de travail des SVE sur l'attribution du surplus 2015-2016

- Formuler des propositions quant à l'utilisation du surplus budgétaire de 577 884\$ de l'année 2015-2016 pour des activités liés aux services aux étudiants de l'UQAM;
- Faire rapport au Comité de la vie étudiante au plus tard le 27 janvier 2017.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Comité de la vie étudiante

Projet de résolution

Création d'un groupe de travail sur l'attribution du surplus 2015-2016

RÉSOLUTION 2016-CVE

ATTENDU le versement de la subvention 2014-2015 pour le soutien aux étudiants en situation de handicap non-visible pour lesquels les services ont été effectués à même les budgets réguliers des Services à la vie étudiante ;

ATTENDU que ce versement génère un surplus au budget de fonctionnement 2015-2016 des Services à la vie étudiante d'un montant de 577 884\$;

ATTENDU que ce surplus situationnel doit être affecté à des activités reliés à une offre de services aux étudiants ;

ATTENDU les discussions en séance.

IL EST PROPOSÉ par _____, appuyé par _____, que le Comité de la vie étudiante :

CRÉE le Groupe de travail des SVE sur l'attribution du surplus 2015-2016 ayant comme mandat de formuler des propositions quant à l'utilisation du surplus budgétaire de 577 884\$ de l'année 2015-2016 pour des activités liées aux services aux étudiants de l'UQAM ;

NOMME les trois étudiantes – étudiants _____, _____ et _____, la Directrice des Services à la vie étudiante et le Chargé de gestion administrative des Services à la vie étudiante (à titre de personne ressource), membres du Groupe de travail des SVE sur l'attribution du surplus 2015-2016;

DEMANDE au groupe de travail de remettre son rapport au Comité de la vie étudiante au plus tard le 27 janvier 2017.